Nations Unies E/CN.15/2018/7

Conseil économique et social

Distr. générale
5 mars 2018
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale
Vingt-septième session
Vienne, 14-18 mai 2018
Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire*
Intégration et coordination de l'action de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des États Membres dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale : autres activités à l'appui des travaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en particulier celles du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, des organisations non gouvernementales et d'autres instances

Activités des instituts du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 46/152 de l'Assemblée générale et aux résolutions 1992/22, 1994/21 et 1999/23 du Conseil économique et social. Il contient un résumé des activités des instituts constituant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

* E/CN.15/2018/1.

V.18-01217 (F) 190418 200418

Merci de recycler

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
II.	Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice	3
III.	Activités des instituts régionaux et affiliés	3
	A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient	3
	B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine	4
	C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies	5
	D. Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants	6
	E. Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale	7
	F. Institut australien de criminologie	9
	G. Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme	10
	H. Université arabe Nayef des sciences de la sécurité	11
	I. Institut national pour la justice du Ministère de la justice des États-Unis	11
	J. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire	11
	K. Centre international pour la prévention de la criminalité	13
	L. Institut d'études sur la sécurité	14
	M. Institut coréen de criminologie	15
	N. Basel Institute on Governance	16
	O. College for Criminal Law Science	17
	P. Institut thaïlandais pour la justice	18
IV.	Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel international	19

I. Introduction

1. L'une des fonctions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est d'appuyer et de faciliter la coordination des activités des instituts constituant le réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui ont entrepris de contribuer à la réalisation du mandat du Secrétaire général en matière de prévention du crime et de justice pénale. La Commission peut demander aux instituts, sous réserve de la disponibilité de fonds, d'exécuter certains éléments du programme et de proposer des domaines pouvant faire l'objet d'activités communes entre les instituts.

2. De son côté, le Secrétaire général veille à ce que les compétences et les ressources des instituts soient judicieusement utilisées aux fins de l'exécution du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les États Membres sont invités à explorer les possibilités de projets de coopération avec les instituts.

3. Le présent rapport, qui récapitule les activités que les instituts ont menées en 2017, a été établi par l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, et l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire, conformément à la résolution 46/152 de l'Assemblée générale ainsi qu'aux résolutions 1992/22, 1994/21 et 1999/23 et à la décision 2010/243 du Conseil économique et social. Il contient les informations communiquées par les instituts au 31 décembre 2017.

4. Le réseau a tenu deux réunions de coordination en 2017 : l'une à Séoul, accueillie par l'Institut coréen de criminologie, et l'autre à Vienne.

II. Activités de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice

5. Conformément aux statuts de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (résolution 1989/56 du Conseil économique et social, annexe), le Conseil de direction de ce dernier a communiqué à la vingt-septième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale un rapport comportant des informations sur les activités entreprises par l'Institut en 2017 (E/CN.15/2018/8).

III. Activités des instituts régionaux et affiliés

A. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient

6. En 2017, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient a mené les activités suivantes :

a) Cent soixante-cinquième séminaire international de haut niveau (12 janvier-10 février). Trente et un hauts responsables de 15 pays y ont débattu de la justice pour mineurs et des règles et normes des Nations Unies ;

b) Quatrième programme de formation dans le domaine de la justice pénale pour les pays africains francophones (Abidjan, 13-24 février). Trente-deux participants de huit pays africains francophones y ont débattu du renforcement des capacités en matière d'enquête, de poursuites et de décision judiciaire, ainsi que des mesures à prendre pour lutter contre la cybercriminalité ;

c) Étude comparative des systèmes de justice pénale du Japon et du Népal (6-17 mars). Dix représentants népalais y ont étudié et comparé les procédures applicables au Japon et au Népal à la rédaction et à l'analyse des actes d'accusation et à l'évaluation des preuves ;

d) Séminaires de formation organisés par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient à l'intention des agents de l'administration pénitentiaire du Myanmar (9 février-2 mars et 13 septembre-13 octobre). Cent participants y ont suivi une formation en matière de gestion carcérale conforme aux normes et règles internationales ;

e) Cent soixante-sixième cours international de formation (10 mai-15 juin). Trente praticiens de 20 pays y ont débattu de questions pratiques relatives à la lutte contre les organisations criminelles ;

f) Séminaire de suivi pour le programme de formation de pays tiers concernant le traitement efficace des délinquants en milieu ouvert au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam (24-28 juillet). Dix-sept participants de six pays ont assisté au séminaire afin de confirmer les résultats obtenus dans le cadre de la première phase du programme de formation, d'examiner les difficultés rencontrées et de renforcer le réseau mis en place entre le Cambodge, le Myanmar, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam ;

g) Cent soixante-septième cours international de formation (23 août-22 septembre). Vingt et un participants originaires de 14 pays y ont débattu des mesures visant à appuyer la réadaptation et la réinsertion sociale de terroristes et de membres des groupes criminels organisés ;

h) Deuxième réunion des agents de probation bénévoles en Asie (12 septembre). Deux cent participants, notamment des agents de probation bénévoles et des agents de probation originaires d'Asie et d'Afrique, ont partagé leurs données d'expérience et pratiques en ce qui concerne les programmes à l'intention des agents de probation bénévoles ;

i) Onzième séminaire régional sur la bonne gouvernance dans les pays d'Asie du Sud-Est (Hanoï, 17-19 octobre). Dix-huit représentants de neuf pays d'Asie du Sud-Est y ont examiné les efforts déployés pour lutter contre la corruption au cours des dix dernières années et recensé les problèmes actuels ;

k) Vingtième programme de formation sur la Convention des Nations Unies contre la corruption (1er novembre-7 décembre). Vingt-huit participants originaires de 21 pays y ont débattu des mesures efficaces pour enquêter sur le produit des infractions liées à la corruption.

7. L'Institut a produit plusieurs publications contenant les supports utilisés dans divers cours de formation et séminaires, notamment les numéros 152, 153 et 154 de la lettre d'information *UNAFEI Newsletter* ; les numéros 101, 102 et 103 de la série *Resource Material Series* ; et le rapport du dixième séminaire régional sur la bonne gouvernance dans les pays d'Asie du Sud-Est.

B. Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine

8. En 2017, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine a mené les activités suivantes :

a) Criminalité organisée et autres infractions connexes. L'Institut a fourni un appui à l'Université de Milan (Italie) dans le domaine du droit international et de la criminalité transnationale organisée. Il a participé à une table ronde de haut niveau sur la crise qui touche la région du Triangle du Nord en Amérique centrale, pour ce qui est des questions liées à la violence et à la protection des réfugiés et des migrants, l'objectif étant d'étudier les possibilités de collaboration avec les États concernés par la crise migratoire. Cette table ronde était organisée par l'Organisation des États américains et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ;

b) Prévention du crime. L'Institut a mené diverses activités en coopération avec l'Université de La Plata (Argentine) dans les domaines de la prévention du crime, de la victimologie et des mesures prises au niveau local. En tant que membre de l'Assemblée générale du Comité permanent d'Amérique latine pour la prévention du crime, il a travaillé en collaboration avec les États membres du Comité en vue d'élaborer des politiques publiques de prévention de la criminalité et d'améliorer les systèmes de justice pénale. Il a fourni une assistance technique en matière de prévention secondaire et tertiaire de la violence dans le cadre du programme d'études sur une culture régionale de la paix dispensé par l'Institut des droits de l'homme de l'Université centraméricaine dans les pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale (Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine) ;

c) Justice pour mineurs. En coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Institut a élaboré un programme de consultation stratégique sur le profil criminel des adolescents qui purgent une peine en milieu ouvert ou fermé au Panama. Un accord a été signé avec le Ministère de l'éducation du Costa Rica pour lancer des campagnes de prévention visant à enrayer la cyberintimidation dans les établissements scolaires primaires et secondaires ;

d) Prisons. En collaboration avec le programme panaméen de coopération en matière de sécurité, une formation spécialisée à l'intention du personnel pénitentiaire de l'Institut d'études interdisciplinaires est actuellement dispensée. Dans le cadre d'un accord signé avec le Ministère argentin de la justice et des droits de l'homme, l'Institut offre actuellement un programme de formation à l'intention du personnel pénitentiaire ;

e) Justice réparatrice. L'Institut a fourni une assistance technique en matière de justice réparatrice dans le cadre du colloque international sur les mesures de justice réparatrice dans le système de justice pour mineurs, tenu à Buenos Aires ;

f) Les femmes et la justice pénale. L'Institut a mis au point un certain nombre de programmes de formation sur les droits de la personne et d'autres groupes de population vulnérables, ainsi que sur la situation des femmes détenues et leurs droits, destinés aux autorités judiciaires, aux universitaires et aux membres de la société civile. Les recherches actuellement menées en Amérique latine et dans les Caraïbes sur le droit fondamental au respect de l'orientation et de l'identité sexuelles, et la campagne contre le sexisme menée en collaboration avec la Fondation justice et genre revêtent une importance particulière à cet égard.

9. En collaboration avec l'Université de La Plata, le Programme de recherche, de formation et d'assistance technique sur les mesures de remplacement au contrôle social, l'UNICEF et le Médiateur de l'Uruguay, l'Institut a présenté une publication sur la planification et la conception de la gestion de l'architecture du modèle socioéducatif et de la sécurité et des droits de l'homme pour les adolescents en détention.

C. Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies

10. En 2017, l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, a lancé une nouvelle stratégie qui repose sur quatre éléments : a) l'Europe en tant que source de données factuelles sur les pratiques efficaces en matière de prévention du crime et de justice pénale ; b) les compétences de l'Institut en matière de collecte et d'analyse de ces données ; c) la capacité de l'Institut à porter des données à l'attention des décideurs concernés ; et d) les ressources disponibles.

11. En 2017, l'Institut a participé aux projets suivants :

a) Le projet STROM II, qui vise à renforcer le rôle des municipalités dans la lutte contre la traite des personnes en Estonie, en Lettonie et en Lituanie. L'Institut a été chargé d'évaluer le projet et d'élaborer et d'appliquer une méthode de calcul des

coûts à l'échelon municipal afin de mieux estimer et comprendre les coûts associés à la réadaptation des victimes de la traite ;

b) Évaluer l'efficacité de la législation finlandaise pour identifier et aider les victimes de la traite des personnes. L'application de dispositions en matière d'identification et d'assistance, les problèmes rencontrés dans la pratique, les incidences de ces problèmes et l'effet sur les victimes et le système lui-même ont été examinés, et les lacunes et difficultés législatives ont été recensées. Le projet était financé par le Cabinet du Premier Ministre ;

c) Le projet nordique sur la responsabilité sociale des entreprises et l'exploitation par le travail, qui s'inscrivait dans projet un plus vaste financé par le Conseil nordique des ministres. Il vise à prévenir et combattre la traite des personnes aux fins du travail forcé et de l'exploitation par le travail dans les secteurs public et privé, grâce à l'élaboration d'un guide et de supports de formation pour les entreprises.

12. Trois nouveaux projets ont en outre été lancés en 2017 :

a) L'ONUDC mène des recherches à l'échelle mondiale sur la traite des personnes aux fins du mariage forcé, dont les résultats seront publiés dans un document technique. L'Institut participe à l'élaboration de la méthodologie de recherche et à la collecte et l'analyse des données ;

b) Un projet visant à lutter contre la radicalisation des détenus, financé par la Commission européenne, afin de prévenir la radicalisation violente des détenus et de faciliter leur réinsertion sociale. L'Institut est chargé de recenser les besoins des administrateurs de prison pour en savoir plus sur la radicalisation et analyser les meilleures pratiques pour la prévenir ;

c) Un projet financé par la Commission européenne sur l'élaboration d'une assistance aux femmes réfugiées victimes de violence sexiste. Il vise à améliorer l'accès des femmes réfugiées à des services d'assistance et à renforcer les capacités des professionnels de l'assistance aux victimes.

13. L'Institut, en collaboration avec l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire, était chargé de la coordination du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

14. L'Institut a tenu deux manifestations en marge de la vingt-sixième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale : l'une sur le mariage et la traite des êtres humains et l'autre sur la participation du secteur privé à la lutte contre la traite des personnes. Il a également publié une note d'orientation sur les quatre transitions dans le programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

D. Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

15. En janvier 2017, l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a commencé à mettre en œuvre son plan d'action à moyen terme 2017-2021 en examinant à titre préliminaire les futurs programmes qui pourraient être mis en œuvre avec des organismes partenaires. Des consultations ont été menées avec la Commission économique pour l'Afrique.

16. En février, l'Institut a mené un programme de sensibilisation aux obligations qui incombent aux services de détection et de répression et aux organisations de la société civile en matière de droits de l'homme pour protéger les enfants et les femmes contre la pornographie et d'autres violences en ligne et prévenir la violation de leurs droits.

17. Les 6 et 7 mars, la sixième Assemblée générale annuelle de la Déclaration de la Conférence internationale de Kigali consacrée au rôle des organes de sécurité et de la communauté dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles s'est tenue à Kampala. Un représentant de l'Institut s'est exprimé sur le rôle des organes de

sécurité dans la prévention de la traite des personnes. Des représentants des services de police, des forces armées, des services de renseignement et d'autres services de sécurité de tous les pays d'Afrique membres de l'Assemblée y ont participé.

18. Le 20 avril, l'Institut a organisé un séminaire national en Ouganda destiné à améliorer la collaboration entre les organismes publics chargés de la protection de l'environnement en se fondant sur un plan d'action coordonnée. Les 35 participants ont estimé que les partenaires internationaux devaient fournir un appui technique, que des partenariats devaient être conclus entre les secteurs public et privé et qu'il importait d'obtenir la participation des communautés. Des représentants des gouvernements, des universités, des établissements scientifiques et professionnels et des organisations non gouvernementales ont participé à ce séminaire, ainsi que des experts en matière de prévention du crime et de justice pénale.

19. Le Gouvernement ougandais, pays hôte de l'Institut, a mené les efforts visant à renforcer le soutien en faveur de l'Institut, afin de maintenir ses capacités opérationnelles. Il a lancé des appels en direction de différents organismes internationaux et régionaux, notamment l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté d'Afrique de l'Est. L'Ouganda a également mené les efforts face aux stratégies de mobilisation des ressources de l'Institut lors d'une session de consultation spéciale des États Membres, convoquée en marge de la réunion exécutive de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba en juillet.

20. En juillet, une réunion a été organisée à Addis-Abeba avec les États membres pour examiner le financement de l'Institut et l'appui technique qui lui est fourni. Au total, 30 représentants du Kenya, du Nigéria, d'Ouganda et de Zambie, ainsi que des représentants de la Commission économique pour l'Afrique y ont participé. La Commission s'est engagée à collaborer avec l'Institut pour renforcer les systèmes de justice pénale dans les États membres.

21. Le 6 juillet, l'Institut, en coopération avec l'Université de Birmingham (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), a organisé la deuxième table ronde sur la réglementation applicable aux monnaies virtuelles en Ouganda. Au total, 29 participants ont adopté une déclaration sur les principes fondamentaux de la réglementation applicable aux cryptomonnaies en Ouganda, qui doit également être adoptée dans d'autres régions.

22. La Conférence régionale sur la cybercriminalité et les preuves électroniques en Afrique de l'Est, tenue du 10 au 12 juillet à Maurice, visait à renforcer les capacités régionales de lutte contre la cybercriminalité. Elle a mis en relief l'importance des preuves numériques et souligné qu'il fallait adopter des mesures de justice pénale efficaces et intensifier la coopération internationale dans la région. Organisée par l'Institut, en collaboration avec le Gouvernement mauricien, l'Association internationale des procureurs et le projet GLACY+ du Conseil de l'Europe (Action mondiale contre la cybercriminalité), elle a réuni des représentants des services d'enquête et de poursuites ainsi que du système judiciaire de 13 pays.

23. Entre août et décembre, l'Institut a mené en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique des activités qui présentaient un intérêt commun et qui visaient à l'aider à mieux répondre aux besoins régionaux.

E. Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale

24. En 2017, le Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale a lancé une initiative majeure pour définir sa stratégie, en articulant ses travaux autour de cinq thèmes principaux, à savoir l'accès à la justice, la justice réparatrice, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, les politiques en matière pénitentiaire et les efforts de lutte contre la corruption. Ces thèmes

reflètent les priorités de l'ONUDC, du Gouvernement canadien et du gouvernement de la province de la Colombie-Britannique. En 2017, le Centre a mené les principales activités suivantes :

a) En mars, le Directeur exécutif du Centre a participé à la réunion des experts de l'enseignement supérieur de l'initiative Éducation pour la justice (E4J) ;

b) En avril, un collaborateur principal du Centre a établi un rapport au nom du Groupe de travail chargé d'évaluer l'accès à la justice en Colombie-Britannique et présidé par le juge en chef de la Colombie-Britannique ;

c) En juillet, deux collaborateurs principaux ont présenté à la Fondation du droit de la Colombie-Britannique un rapport sur l'amélioration de l'accès à la justice pour les femmes vivant dans les zones rurales et reculées de la Colombie-Britannique et l'examen des pratiques en vigueur au Canada et ailleurs pour améliorer les mesures prises.

25. En novembre 2017, un collaborateur principal a participé à la réunion d'experts sur la justice réparatrice en matière pénale accueillie par le Gouvernement canadien au nom de l'ONUDC. À l'appui des discussions, il a établi un document de fond, avec la participation de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, de l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Amérique latine, de l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, de l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, de l'Université arabe Nayef des sciences de la sécurité et de l'Institut Raoul Wallenberg.

26. Les autres activités menées en 2017 ont notamment été les suivantes :

a) En février, un collaborateur principal du Centre a établi et présenté au Gouvernement un rapport sur l'impact des condamnations et autres décisions judiciaires sur les enfants de parents en conflit avec la loi et leurs incidences sur la réforme de la détermination de la peine. En outre, une note d'information sur l'atténuation de l'impact des sanctions pénales et autres décisions judiciaires sur les enfants de délinquants a été présentée ;

b) En juin, le Centre a organisé et accueilli un colloque d'une journée à l'intention des parties prenantes des établissements d'enseignement supérieur de la Colombie-Britannique pour débattre de stratégies fondées sur des données factuelles visant à lutter contre les violences sexuelles sur les campus universitaires ;

c) Tout au long de 2017, un collaborateur principal du Centre a fourni une assistance technique à l'Institut thaïlandais pour la justice dans le cadre de deux projets de recherche, l'un sur les femmes en tant qu'actrices de la justice en Asie du Sud-Est, et l'autre sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans le système de justice pénale et les bonnes pratiques en Asie du Sud-Est pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.

27. En 2017, les activités menées dans le domaine de la lutte contre la corruption ont été les suivantes :

a) Le Centre, en collaboration avec Transparency International et la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique, a organisé une série de neuf ateliers, conférences et colloques consacrés aux questions liées à la corruption, en particulier dans le secteur des industries extractives. L'objectif de ces manifestations était de sensibiliser et de renforcer les capacités. La dernière manifestation de cette série a été un colloque sur l'amélioration de la lutte contre la corruption, qui s'est tenu le 1er décembre 2017 ;

b) En septembre, un collaborateur principal du Centre a aidé à organiser une conférence internationale à Toronto sur l'avènement d'une nouvelle gouvernance pour lutter contre la corruption.

F. Institut australien de criminologie

28. En 2017, l'Institut australien de criminologie a mené les activités de recherche ci-après :

a) L'Institut a poursuivi son programme de recherche sur la traite des personnes et l'esclavage, aboutissant à la publication d'un rapport sur l'exploitation par le travail dans le secteur du bâtiment en Australie ;

b) Dans le cadre de son programme sur la criminalité transnationale organisée et la cybercriminalité, l'Institut a publié deux rapports sur les fraudes commises à l'encontre de l'administration australienne. Un programme de travail a été établi pour examiner les carrières criminelles de membres de groupes criminels organisés. En collaboration avec l'Université nationale australienne, l'Institut a également accueilli le deuxième forum de recherche sur la criminalité organisée, qui a rassemblé plus de 30 universitaires australiens menant actuellement des recherches sur la criminalité organisée venus présenter et examiner leurs travaux ;

c) Un certain nombre de rapports ont été établis sur les victimes de crimes violents en Australie, notamment un rapport statistique sur les homicides en Australie et des rapports de recherche sur l'extrémisme violent et le retour au travail après avoir été victime d'un vol à main armée. Un examen systématique des techniques d'enquête de crimes violents a également été publié, et l'Institut a élargi son programme de recherche sur les mesures policières pour faire face aux violences familiales et domestiques ;

d) Une série de rapports sur la criminalité liée à la drogue ont également été publiés, notamment un rapport sur les répercussions sociales de l'usage de méthamphétamine et une étude sur la légalisation de l'usage de cannabis aux États-Unis d'Amérique. L'Institut a poursuivi la mise en œuvre du programme portant sur le système australien de surveillance de la consommation de drogues à Adélaïde, Brisbane, Perth et Sydney ;

e) L'Institut a travaillé en collaboration avec l'Université Thammasat et l'Université Griffith pour réaliser des recherches pour l'Institut thaïlandais pour la justice en vue d'appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention de la délinquance juvénile ;

f) L'Institut a également continué de superviser une série de programmes de surveillance statistique relatifs à la justice pénale qui visent à établir des rapports annuels ou biennaux sur les décès en détention, les fraudes commises à l'encontre de l'administration australienne, les homicides ;

g) Grâce à son programme de subventions en faveur de la recherche en criminologie, l'Institut a financé et publié des travaux de recherche sur l'utilisation de la télévision en circuit fermé et de caméras portées sur le corps, les enquêtes sur des crimes graves et violents, les détenus autochtones souffrant de troubles cognitifs, le signalement d'infractions à des agents de liaison de la police lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes et les auteurs d'infractions liées à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne ;

h) L'Institut a coparrainé deux grandes conférences en 2017 : la cinquième Conférence internationale sur la cybercriminalité et la criminalistique informatique, tenue en juillet à Broadbeach (Australie), et la trentième Conférence de l'Australian and New Zealand Society of Criminology, tenue en décembre à Canberra ;

i) L'Institut a poursuivi ses travaux dans quatre domaines de recherche prioritaires : la violence familiale et conjugale, réduire le recours à des peines privatives de liberté, l'avenir de la criminalité et de la justice, et les liens existant entre la criminalité de masse et la criminalité organisée.

G. Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme

29. En 2017, l'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme a notamment mené les activités suivantes :

a) Un projet de recherche et de renforcement des capacités d'une durée de deux ans pour améliorer la lutte contre le commerce illicite en Europe du Sud-Est, l'objectif étant de renforcer les mesures de justice pénale face au trafic illicite dans 12 pays d'Europe du Sud-Est, par des évaluations approfondies aux niveaux national et régional et l'élaboration de programmes de formation spécialisés. Des mémorandums d'accord ont été signés avec un large éventail d'institutions nationales de justice pénale dans la région ;

b) Le projet de jumelage entre l'Italie et le Kosovo [1] destiné à renforcer l'efficacité, la responsabilité et la transparence de la magistrature au Kosovo, dans le cadre duquel 55 missions ont été effectuées à Pristina, avec la participation de 90 experts italiens, l'objectif étant de renforcer l'indépendance, l'efficacité, la transparence et la viabilité du système judiciaire et des services de poursuite du Kosovo ;

c) Dans le cadre du projet relatif à l'indépendance du système judiciaire au Liban, l'Institut a coordonné plusieurs activités. Du 2 au 6 avril, une délégation libanaise a effectué une visite d'étude à Rome sur le système judiciaire italien. L'Institut a également coordonné la participation de magistrats italiens à un atelier sur le rôle des procureurs dans le système judiciaire, tenu à Beyrouth les 20 et 21 novembre. Il a en outre coordonné la participation de magistrats italiens à un cours sur les médias et le système judiciaire, tenu à Beyrouth le 16 novembre ;

d) Le dix-septième cours de spécialisation sur le droit pénal international à l'intention des jeunes pénalistes a eu lieu à Syracuse (Italie), du 21 au 31 mai, sur le thème du quinzième anniversaire de la Cour pénale internationale. Quarante et un participants de 26 pays y ont débattu de questions telles que la complémentarité et la gravité ; les victimes, l'Afrique et la Cour pénale internationale ; le crime d'agression ; la compétence matérielle de la Cour ; la procédure et la preuve ; et la participation à des activités criminelles ;

e) Une réunion d'experts de haut niveau sur le trafic illicite et les infractions connexes a été organisée du 1er au 3 mars, à Syracuse. La question du commerce illicite y a été examinée sous différents angles, notamment les liens entre le trafic de biens culturels, d'espèces sauvages, de produits du tabac, de ressources naturelles, de produits médicaux, de personnes et d'organes humains, ainsi qu'entre le trafic de drogues, le trafic d'armes et le trafic illicite de migrants ;

f) Le deuxième cours de spécialisation destiné aux jeunes procureurs sur la justice pénale internationale et la coopération internationale en matière pénale a permis de dispenser une formation sur les infractions internationales et transnationales et la théorie et la pratique de l'entraide judiciaire. Ce cours, organisé du 3 au 14 juillet, a été suivi par 57 participants ;

g) Le projet européen sur la radicalisation et la mobilité du personnel dans les services pénitentiaires et de probation visait à prévenir la radicalisation en milieu carcéral, notamment par l'adoption de mesures préventives, l'élaboration d'une méthodologie d'évaluation des risques, le renforcement des compétences en matière de détection des risques et l'amélioration des compétences professionnelles du personnel des services pénitentiaire et de probation en vue de mettre en œuvre des stratégies de sortie avant la libération de détenus ;

[1] Toute référence au Kosovo dans le présent document d'information doit s'entendre au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

h) Le Programme de formation international des défenseurs est un programme de formation générale sur les marchés internationaux destiné spécialement aux défenseurs internationaux, aux conseils internes et aux juristes chargés des affaires liées à des infractions internationales. Le premier cours consacré aux principes fondamentaux sur les droits de la défense devant des instances internationales a eu lieu du 15 au 19 mai ; le deuxième cours consacré aux caractéristiques et questions juridiques des affaires liées à la criminalité financière, au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme a eu lieu du 17 au 19 juillet.

H. Université arabe Nayef des sciences de la sécurité

30. L'Université arabe Nayef des sciences de la sécurité, sise à Riyad, a vu le jour en 1978. Cette institution est un établissement d'enseignement unique dans le monde arabe, qui est spécialisé dans les hautes études sur les questions de sécurité et délivre des diplômes universitaires au-delà de la licence (masters et doctorats, autres diplômes). L'Université propose aussi des programmes diplômants, ainsi que des cours de formation et des expositions sur diverses questions relatives à la sécurité. Elle organise fréquemment des conférences, séminaires et expositions sur des thèmes liés à la sécurité dans le but de sensibiliser à ces questions et de contribuer au développement des compétences et connaissances de ceux qui travaillent dans le secteur de la sécurité. Pour de plus amples informations, consulter le site http://nauss.edu.sa.

I. Institut national pour la justice du Ministère de la justice des États-Unis

31. L'Institut national pour la justice est l'organisme du Ministère de la justice des États-Unis chargé de la recherche, de l'évaluation et du développement. Il a pour mission de fournir des renseignements et des outils objectifs, indépendants et fondés sur des données factuelles pour faire face aux problèmes que posent la criminalité et la justice, en particulier au niveau de l'État et au niveau local aux États-Unis. À l'appui de cette mission, l'Institut finance des activités dans trois grands domaines : la recherche sur les questions de criminalité et de justice pénale ; la technologie destinée aux services de détection et de répression ; et les services criminalistiques qui épaulent le système de justice pénale. Ainsi, il continue de financer des travaux de recherche et d'évaluation sur des questions ayant une incidence sur les services de détection et de répression aux États-Unis et à l'étranger, y compris, sans toutefois s'y limiter, la prévention et la répression du terrorisme et la traite des personnes. Les parties prenantes aux investissements de l'Institut dans les domaines de la recherche, du développement et de l'évaluation sont notamment des services de détection et de répression, des ministères publics, des établissements pénitentiaires et les nombreuses organisations locales qui sont en interaction avec le système de justice pénale. Une liste complète des programmes et partenaires de l'Institut est consultable à l'adresse www.nij.gov.

32. L'Institut continue de participer activement à diverses initiatives internationales, et il soutient l'ONUDC de différentes façons. Au sens large, les travaux de recherche qu'il mène recoupent souvent ceux dont l'ONUDC est chargé. Les résultats de tous ses projets de recherche en la matière sont consultables sur son site Web (www.ncjrs.gov). L'Institut gère également un site Web (www.crimesolutions.gov) qui recense les programmes et pratiques dans le domaine de la justice pénale, de la justice pour mineurs et de l'assistance aux victimes d'infractions, et évalue leur efficacité.

J. Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire

33. En 2017, l'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire, au titre de son programme pour une justice équitable et efficace, a continué de mener des activités d'appui à l'application des Règles et normes des Nations Unies

en matière de prévention du crime et de justice pénale et de contribuer aux résultats obtenus dans ce domaine. On trouvera ci-après un résumé de ces activités, qui sont présentées plus en détail sur le site Web de l'Institut (www.rwi.lu.se).

34. En ce qui concerne le renforcement des capacités, l'Institut a mené les activités suivantes :

a) En Afrique de l'Est, l'Institut a organisé un séminaire pour les juges de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est axé en particulier sur l'analyse de la jurisprudence en matière de droits de la personne et l'exécution de décisions dans des systèmes juridiques similaires ;

b) En Afrique de l'Ouest, l'Institut a conclu un mémorandum d'accord avec la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest en vue de coopérer et de renforcer les connaissances et les compétences des juges et du personnel de la Cour dans le domaine des droits de la personne ;

c) En coopération avec l'administration pénitentiaire du Kenya, l'Institut a notamment contribué à renforcer les compétences de 20 agents de l'administration pénitentiaire et de leurs spécialistes en matière de droits de la personne, dispensé une formation à 20 agents des services pénitentiaires et de probation dans le domaine de l'évaluation des risques et des besoins et participé à l'élaboration de lignes directrices nationales sur les droits de la personne pour mieux faire appliquer l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) et d'autres normes internationales pertinentes ;

d) En coopération avec l'administration pénitentiaire de la Sierra Leone et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Institut a évalué le respect des droits de la personne dans trois établissements pénitentiaires, organisé un atelier sur la planification de l'action en matière des droits de la personne pour tous les directeurs de prisons et responsables de l'administration pénitentiaire et donné des conseils sur la révision du cadre législatif de manière à l'aligner sur les Règles Nelson Mandela et d'autres normes internationales pertinentes ;

e) Au Cambodge, en coopération avec l'Académie royale des professions judiciaires, l'Institut a contribué à la conception et à la tenue de cours obligatoires et crédités sur les droits de la personne dans le cadre du programme de formation des juges, procureurs et greffiers. En outre, un nouveau concours de procès simulés pour les étudiants de l'Académie a été élaboré et mis en œuvre par l'Institut en collaboration avec l'Académie ;

f) En Chine, l'Institut a continué d'appuyer la réforme de la justice pour mineurs conformément aux normes internationales en matière de droits de la personne, en mettant l'accent sur le rôle des travailleurs sociaux dans le processus de la justice pour mineurs ;

g) Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, l'Institut, en coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a mis au point un manuel commun sur la liberté d'expression et l'interdiction de l'incitation à la haine, qui sera utilisé dans la formation des juges et procureurs par les instituts de formation judiciaire de la région ;

h) En coopération avec des instituts de formation judiciaires de sept pays de la région arabe, l'Institut a diffusé des documents et études sur la relation entre le droit national et les normes en matière de droits de la personne.

35. Pour ce qui est des conférences, l'Institut a mené les activités suivantes :

a) L'Institut a participé et appuyé le premier colloque judiciaire sur l'échange de bonnes pratiques dans le domaine du droit international des droits de la personne, organisé par la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est du 13 au 15 mars 2017, à Kuala Lumpur ;

b) L'Institut a organisé une table ronde internationale pour examiner les liens entre la corruption et les droits de la personne et étudier la possibilité de recourir à des

approches fondées sur les droits de la personne pour lutter contre la corruption. Au total, 29 recommandations ont été adoptées à cette table ronde, tenue les 13 et 14 novembre, à Lund (Suède).

K. Centre international pour la prévention de la criminalité

36. En 2017, le Centre international pour la prévention de la criminalité a mené les activités suivantes :

a) Conférence régionale sur la sécurité de la collectivité et la prévention de la criminalité et de la violence (Johannesburg, 14 et 15 mars) ;

b) Vingt-sixième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale (Vienne, 22-26 mai) ;

c) Atelier de lancement du projet visant à renforcer les mesures prises en Afrique pour lutter contre la criminalité transnationale organisée (Le Cap (Afrique du Sud), 3 juin-6 juillet) ;

d) Troisième Congrès mondial sur la probation (Tokyo, 12-14 septembre) ;

e) Dix-neuvième Conférence annuelle de l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires (Londres, 22-27 octobre) ;

f) Deuxième Forum africain pour la sécurité urbaine (Durban (Afrique du Sud), 1er-3 novembre) ;

g) Trente-huitième Congrès de la Société de criminologie du Québec (Saint-Sauveur (Canada), 8-10 novembre) ;

h) Premier Congrès international sur la prévention sociale de la criminalité, de la violence et des addictions pour la construction de la paix (Mazatlán (Mexique), 17 et 18 novembre) ;

i) Quatrième Forum international de l'Institut coréen de criminologie et réunion de coordination du réseau du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (Séoul, 7 et 8 décembre) ;

37. En 2017, le Centre a mené les activités suivantes :

a) Le douzième Colloque international du Centre s'est tenu à Montréal (Canada), du 6 au 8 novembre, sur le thème « Stratégies de prévention de la criminalité au XXIe siècle : évolution des pratiques et des politiques ». Il a porté sur l'évolution du rôle des acteurs de la prévention de la criminalité et les enjeux liés à la coordination et à la collaboration entre les gouvernements ;

b) Le Centre a organisé une miniconférence à son siège en février à l'occasion de la présentation officielle de la cinquième édition du « Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : les villes et le Nouvel Agenda Urbain ».

38. Le Centre a publié deux rapports : une étude comparative internationale intitulée « Stratégies nationales de prévention de la violence chez les jeunes », et une étude internationale sur les difficultés rencontrées par les praticiens de première ligne intitulée « Prévention de la radicalisation menant à la violence ».

39. Dans le domaine des partenariats stratégiques et de l'assistance technique, le Centre a notamment mené les activités suivantes en 2017 :

a) Le Centre a été chargé par le PNUD de procéder à une évaluation de l'observation et de l'analyse de la criminalité aux niveaux national et régional pour les programmes de prévention de la criminalité et de la violence chez les jeunes à la Barbade, au Guyana, à Saint-Kitts-et-Nevis et à Sainte-Lucie ;

b) Le Centre a été invité par le programme pour une éducation sûre, financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international, à fournir une assistance

technique dans le domaine de la planification stratégique et à participer à un colloque avec des représentants honduriens ;

c) Le Centre a reçu une demande du gouvernement de Montréal concernant des audits locaux de sécurité des arrondissements d'Anjou, de LaSalle et de Rosemont-La-Petite-Patrie ;

d) Le Centre a continué de travailler, en collaboration avec l'administration pénitentiaire française, à la mise en œuvre d'un plan de prévention et d'intervention visant à lutter contre la radicalisation violente des personnes en liberté surveillée, dans les villes de Grenoble, Lyon et Nice ;

L. Institut d'études sur la sécurité

40. L'Institut d'études sur la sécurité est une organisation africaine indépendante à but non lucratif, qui renforce la sécurité humaine sur le continent. Basé à Pretoria, il a des bureaux régionaux à Addis-Abeba, Dakar et Nairobi, ainsi qu'une présence à Abidjan, Bamako, Bruxelles et Yaoundé. Il effectue des recherches indépendantes et faisant autorité, fournit des conseils spécialisés et dispense des formations pratiques et une assistance technique.

41. En 2017, l'Institut a mené les activités suivantes pour faire face aux menaces transnationales, à la criminalité internationale et au terrorisme :

a) Lancement d'un programme financé par l'Union européenne visant à atténuer l'impact de la criminalité transnationale organisée en Afrique, mené en partenariat avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Initiative mondiale de lutte contre la criminalité transnationale organisée ;

b) Formation sur la criminalité transnationale, la criminalité internationale et le terrorisme à l'intention des enquêteurs, procureurs, juges et autres représentants africains ;

c) Formation spécialisée dispensée à des procureurs principaux et hauts responsables des services de police d'Afrique australe, d'Afrique de l'Est et d'Afrique de l'Ouest ;

d) Publication d'un bulletin d'information hebdomadaire (*CT week in review*), qui traite de la lutte contre le terrorisme en Afrique et ailleurs, accessible en ligne à l'adresse https://issafrica.org/ctafrica/week-in-review ;

e) Fourniture d'avis d'expert au Secrétaire général sur des questions liées à l'état de droit, ainsi qu'à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;

f) Rôle de partenaire d'exécution et de chef de consortium du Mécanisme de suivi, de communication d'informations et de soutien en matière de lutte contre le terrorisme mis en place par l'Union européenne ;

g) Participation à l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, en contact direct avec les États africains et facilitation des discussions de haut niveau sur la justice pénale internationale ;

h) Fourniture de conseils au Forum économique mondial sur les questions relatives au terrorisme, à l'économie illicite, à la corruption, à la vulnérabilité, à la violence et aux conflits ;

i) Collaboration avec des entités comme l'ONUDC, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, INTERPOL et le Global Centre on Cooperative Security.

42. Dans le domaine de la justice et de la prévention de la violence, les activités suivantes ont été entreprises :

a) Publication de la revue *South African Crime Quarterly* et de rapports réguliers sur la sécurité régionale ;

b) Rôle d'expert en ce qui concerne les questions relatives à la surveillance policière, à la criminalité et à la justice auprès du Comité chargé des affaires policières du Parlement sud-africain ;

c) Surveillance et analyse des tendances en matière de criminalité, de justice et de gouvernance, y compris pour ce qui est du fonctionnement des systèmes de justice pénale ;

d) Collaboration avec Corruption Watch dans le cadre d'une campagne efficace destinée à améliorer les pratiques de nomination des chefs de la police, l'objectif étant de promouvoir un service de police indépendant, solide et actif ;

e) Travaux de recherche et d'analyse dans le domaine de la criminalité, notamment sur les mesures efficaces permettant de lutter contre les activités criminelles et la violence, d'améliorer la sécurité dans les villes, d'accroître la participation de la société civile et de soutenir la recherche innovante sur la parentalité et la violence par les proches ;

f) Coordination des travaux du pôle d'information et d'analyse consacré à la criminalité et à la justice, qui fournit des informations et des analyses aisément accessibles, régulières, précises et fiables (accessible à l'adresse www.issafrica.org/crimehub) ;

g) Collaboration avec les services de police sud-africains pour l'analyse des statistiques trimestrielles et annuelles concernant la criminalité dans ce pays ;

h) Communication d'informations et d'analyses pertinentes concernant les politiques, les stratégies et la performance ;

i) Promotion de la sécurité à l'échelon local ;

j) Accueil de séminaires et organisation de séances d'information à l'intention des dirigeants et des décideurs politiques.

43. En 2017, les publications de l'Institut ont porté sur de nombreux sujets, notamment la police, la prévention de la violence, le trafic de migrants, la criminalité liée aux espèces sauvages, la lutte contre le terrorisme et à la justice pénale internationale. Ces publications peuvent être consultées sur le site Internet de l'Institut (www.issafrica.org).

M. Institut coréen de criminologie

44. Depuis sa création, l'Institut coréen de criminologie s'est efforcé de s'acquitter de ses principaux mandats, à savoir mener des recherches globales et systématiques sur la criminalité, ses tendances et ses causes profondes et les mesures prises pour y faire face ; mener des recherches en collaboration avec des organismes renommés dans le pays et à l'étranger ; et coopérer et échanger des informations à l'échelle internationale dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. En 2017, l'Institut a publié 37 rapports de recherche sur différentes questions liées à la criminologie. L'Institut a mené les principales activités suivantes :

a) Le 26 mai, l'Institut, en association avec le Bureau du procureur général, l'Institut coréen de criminalistique, la Société coréenne de criminalistique numérique et l'Agence coréenne de protection du droit d'auteur, a organisé la Conférence internationale de printemps sur la criminalistique numérique 2017 consacrée aux innovations technologiques internationales dans le domaine de la criminalistique informatique ;

b) Le 8 mai, l'Institut a reçu le prix annuel d'excellence en matière de recherche, décerné par le Conseil national de recherches en économie, en sciences humaines et sciences sociales de la République de Corée ;

c) Le Directeur du Centre international de recherche stratégique a participé à la neuvième Conférence annuelle de la société criminologique asiatique, tenue du 10 au

13 juillet, à Cairns (Australie), à laquelle il a présenté les mesures de justice pénale prises pour faire face aux nouvelles fraudes cybernétiques à l'échelle mondiale ;

d) Le Directeur et le Directeur adjoint du Centre international de recherche stratégique ont participé à la soixante-troisième Conférence annuelle de l'American Society of Criminology, tenue du 15 au 18 novembre, à Philadelphie (États-Unis). Le Directeur du Centre a animé une table ronde sur les problèmes auxquels se heurtent les jeunes, les moyens de les résoudre efficacement et l'élaboration de meilleures stratégies ;

e) L'Institut a accueilli le Forum international 2017 ainsi que la réunion de coordination du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, tenus les 7 et 8 décembre, à Séoul. Le Forum sur les stratégies de mise en œuvre des objectifs de développement durable de l'ONU pour construire de meilleures sociétés a rassemblé 10 universitaires et un certain nombre de praticiens de 13 instituts affiliés au réseau du programme, qui ont échangé des pratiques optimales pour la réalisation des objectifs 5, 11 et 16 ;

f) L'Institut a reçu la visite des personnes suivantes : des procureurs d'Arabie saoudite, le 27 avril ; le Vice-Doyen de la faculté chinoise de droit de l'Université Renmin de Chine, le 24 août ; les membres de l'Association chinoise de droit de procédure criminelle, le 7 septembre ; des procureurs du Honduras, le 1er novembre ; et des procureurs généraux de la Thaïlande, dans le cadre de la trente-septième session de formation des procureurs généraux, le 13 décembre ;

g) Le 13 novembre, le Directeur et le Directeur adjoint du Centre international de recherche stratégique se sont rendus à l'Institut national de la justice. Cette visite a été l'occasion pour les deux instituts d'échanger leurs vues sur diverses questions en matière de justice pénale, et de renforcer encore leur partenariat.

N. Basel Institute on Governance

45. Le Basel Institute on Governance continue de mettre en œuvre un programme pluridimensionnel de lutte contre la corruption. Il aide les acteurs nationaux et internationaux, tant publics que privés, dans le monde entier à combattre et prévenir la corruption et à promouvoir l'état de droit. Il mène diverses activités qui associent la prévention et la répression, s'appuient sur des travaux internes de recherche appliquée pour orienter l'assistance technique (et vice versa) et visent à combler le fossé entre les secteurs public et privé.

46. En 2017, les principales activités menées ont été les suivantes :

a) Le Basel Institute on Governance a accompli des progrès notables pour promouvoir l'idée d'une action collective en tant qu'outil efficace de lutte contre la corruption dans le secteur privé. Un quatrième membre s'est notamment joint à l'Initiative du secteur de la technologie des métaux lancée en 2013, pour laquelle l'Institut continue d'agir en tant que facilitateur. Ce nouveau membre montre qu'il importe que l'industrie réponde à ses propres besoins en matière de lutte contre la corruption. L'Institut a également été nommé pour lancer deux nouvelles initiatives d'action collective sectorielles, l'une pour l'industrie monétaire et l'autre pour le secteur des machines de boissons ;

b) Avec l'appui financier continu du Liechtenstein, de la Suisse et du Royaume-Uni, les spécialistes de l'International Centre for Asset Recovery de l'Institut ont continué d'aider les pays partenaires à renforcer leurs capacités à mener des enquêtes et à engager des poursuites dans des affaires complexes de corruption et de blanchiment d'argent, notamment en menant des programmes de formation spécifiques au Bhoutan, en Bulgarie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Roumanie. Des programmes de formation régionaux ont également été menés en Afrique de l'Est et en Afrique australe, en collaboration avec le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et le Centre africain de lutte contre la corruption du

Commonwealth. Des informations supplémentaires sur le portefeuille de programmes de formation du Centre sont disponibles à l'adresse https://forum.assetrecovery.org/training/overview ;

c) Le Centre a également continué de fournir dans le cadre de certaines affaires des conseils aux pays partenaires en Afrique subsaharienne, en Europe orientale, en Amérique latine et en Asie centrale, ce qui s'est traduit par des résultats prometteurs, dont de nombreuses demandes d'assistance de l'étranger, une augmentation sensible des progrès accomplis dans les affaires internes et la confiscation d'une grande quantité d'avoirs gelés en Europe et qui seront restitués prochainement au Pérou ;

d) S'appuyant sur ces expériences pratiques en matière de recouvrement d'avoirs, le Centre a collaboré avec le Gouvernement suisse et l'Initiative pour le recouvrement des avoirs volés de l'ONUDC et de la Banque mondiale pour mettre au point un outil en ligne permettant de diffuser plus largement les Lignes directrices pour le recouvrement efficace d'avoirs volés et son guide sur les étapes à suivre (https://guidelines.assetrecovery.org/fr/guidelines). Cette initiative pluriannuelle comprenait des consultations approfondies avec des praticiens de divers pays ;

e) La Division chargée de la gouvernance publique de l'Institut a poursuivi ses travaux sur deux grands projets de recherche. L'un de ces projets sur la gouvernance informelle et la corruption, plus particulièrement le rapport mandant-mandataire et l'action collective a pour objet de mesurer l'impact de l'économie informelle sur la corruption, en comparant certains pays en Asie de l'Est et en Asie centrale. Le projet est financé par la British Academy, dans le cadre du programme sur les éléments de preuve en matière de lutte contre la corruption du Département du développement international du Royaume-Uni. Le deuxième projet, financé par le East Africa Research Fund et achevé en septembre 2017, visait à analyser le rôle que jouent les normes sociales dans la propension des pauvres à participer à des transactions corrompues, à résister à la tentation et à signaler de telles transactions ; des études de cas ont été réalisées en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda.

O. College for Criminal Law Science

47. En 2017, le College for Criminal Law Science de l'Université normale de Beijing a continué d'échanger des informations et de coopérer sur le plan international en vue d'approfondir les recherches sur les règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et de recueillir des propositions d'experts. Les 9 et 10 décembre, le College, avec le concours de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, a organisé une conférence internationale sur les tendances du terrorisme mondial et les difficultés auxquelles se heurtent les législateurs et les praticiens. Plus de 70 experts et universitaires ont été invités à examiner les moyens de mettre en œuvre les résolutions de l'ONU relatives à la lutte contre le terrorisme, en particulier celles qui ont trait à la question des combattants terroristes étrangers, en ayant recours à des procédures pénales, civiles et autres moyens nécessaires, tout en respectant les droits de la personne.

48. Les activités du College visaient à mieux protéger les droits des mineurs dans le cadre de la procédure pénale et à faciliter l'application des prescriptions internationales en matière de justice pour mineurs. Le College a envoyé une délégation participer à un séminaire sur les délinquants mineurs, organisé par le Parquet populaire de Shanghai et le sous-comité de la justice pour mineurs de l'Association chinoise de procédure pénale, tenu le 26 août. Il a également soumis des documents de travail au séminaire. Les 7 et 8 avril, il a organisé un atelier sur le thème de l'amélioration des lois relatives aux mineurs, qui a réuni plus de 50 participants de diverses organisations, dont la Cour populaire suprême, le Parquet populaire suprême, le Ministère de la justice, les services de police, les organisations non gouvernementales s'occupant des questions liées à la santé de l'enfant et des représentants du monde universitaire. Le 7 novembre, des chercheurs du College ont participé à un atelier sur la réforme de la justice pour mineurs organisé par la Chine et les États-Unis et évoqué la création et la mise en place de

tribunaux pour mineurs en Chine, en mettant l'accent sur leur mécanisme de fonctionnement spécifique. Le 14 novembre, des chercheurs du College sont intervenus lors d'un séminaire sur les pratiques chinoises utilisées dans l'application de l'Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing), organisé par l'Association chinoise pour les études en droit pénal.

49. Le College a continué de mettre l'accent sur les efforts de lutte contre la corruption. Au début de l'année 2017, il a organisé une cérémonie de nomination pour les chercheurs et chercheurs associés du Centre d'études du G20 sur le recouvrement du produit du crime et les personnes recherchées pour des infractions de corruption.

50. Le 28 avril, le College a organisé une conférence internationale sur la législation et la pratique en matière de confiscation sans confiscation, à laquelle ont assisté plus de 140 représentants d'organisations et d'autorités de divers pays. En collaboration avec le Centre d'études du G20 et l'Institut Max-Planck de droit pénal étranger et international, il a organisé un séminaire Allemagne-Chine sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le recouvrement d'avoirs, tenu les 20 et 21 novembre, à Fribourg (Allemagne).

51. En 2017, le College a également déployé des efforts pour renforcer la coopération et les échanges avec les juristes. Il a organisé le neuvième Forum national sur la justice pénale et a invité plus de 100 représentants de cabinets juridiques, de tribunaux, de services de poursuite et des milieux universitaires pour débattre de questions importantes ayant trait à la justice pénale. Le 9 septembre, des chercheurs du College ont donné des conférences sur les systèmes d'autoreprésentation à l'Association du barreau de Dezhou de la province de Shandong et ont participé à un stage de formation pour prévenir les manquements aux obligations et la défense dans les affaires connexes, organisé par l'Association du barreau de Beijing les 11 et 12 novembre.

P. Institut thaïlandais pour la justice

52. En 2017, l'Institut thaïlandais pour la justice a continué d'étudier les liens existant entre les systèmes de justice pénale, l'état de droit et le développement en menant les activités suivantes :

a) Pour promouvoir l'application des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok), l'Institut a achevé l'évaluation de six établissements pénitentiaires dans le centre et le nord de la Thaïlande et les a reconnus comme prisons et institutions modèles conformes aux Règles. Il a également dispensé pour la deuxième fois son principal programme de formation sur les Règles de Bangkok, auquel 33 responsables pénitentiaires d'Asie du Sud-Est ont participé. Depuis juillet 2017, il travaille par ailleurs en étroite collaboration avec le Département thaïlandais de l'administration pénitentiaire pour encadrer l'application des Règles Nelson Mandela dans un établissement pénitentiaire ;

b) Afin de promouvoir l'éducation à l'état de droit et à une culture de la légalité, l'Institut a continué d'encourager l'échange de vues entre décideurs, jeunes spécialistes et nouveaux dirigeants dans différents domaines dans le cadre de son Programme sur l'état de droit et le développement, en collaboration avec l'Institute for Global Law and Policy de la faculté de droit de l'Université de Harvard. Ce Programme comprenait un atelier intensif du 7 au 11 janvier 2018, des sessions de formation à l'intention de participants originaires de Thaïlande de janvier à juin 2018 et une série de forums publics sur l'état de droit et le développement durable en janvier et mars 2018 et en juillet 2018 ;

c) Afin d'appuyer l'intégration des questions de l'égalité femmes-hommes et du développement dans le système de justice pénale, l'Institut a continué de renforcer les capacités des professionnels concernés et de sensibiliser les parties prenantes, notamment en organisant une visite d'étude pour les représentants diplomatiques auprès de l'établissement pénitentiaire pour femmes de Chiang Mai et du projet de

développement de Doi Tung, les 25 et 26 janvier 2018, à Chiang Rai (Thaïlande). La Princesse Bajrakitiyabha Mahidol, en sa qualité d'Ambassadrice de bonne volonté de l'ONUDC sur l'état de droit en Asie du Sud-Est, a également participé à la visite ;

d) Pour compléter les efforts nationaux et régionaux visant à élaborer des mesures de prévention de la criminalité et de justice pénale fondées sur des statistiques et des données factuelles, l'Institut, en collaboration avec l'ONUDC, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et l'Institut coréen de criminologie, a accueilli une session de formation régionale sur les enquêtes de victimisation à Pattaya (Thaïlande), du 29 mai au 2 juin 2017. En outre, un cours de formation régional sur la Classification internationale des infractions à des fins statistiques a été organisé, en collaboration avec l'ONUDC, la CESAP et Statistics Korea, du 5 au 7 décembre 2017, à Taejon (République de Corée) ;

e) L'Institut a continué de travailler en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies dans le cadre de plusieurs projets de recherche. Parmi les rapports de recherche publiés en 2017 figurait une publication intitulée *The Trial of Rape: Understanding the Criminal Justice System Response to Sexual Violence in Thailand and Viet Nam* (en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'ONUDC et le PNUD) et une publication sur la traite des personnes en provenance du Cambodge, de la République démocratique populaire lao et du Myanmar en direction de la Thaïlande (en collaboration avec l'ONUDC).

53. D'autres grands projets de recherche réalisés en 2017 sont notamment les suivants :

a) Les femmes en tant qu'actrices de la justice : les points de vue en Asie du Sud-Est ;

b) Vulnérabilités, victimisation, romance et indulgence : les femmes thaïlandaises détenues au Cambodge pour trafic de drogues international ;

c) L'incarcération des mères et leurs incidences sur les enfants en Thaïlande ;

d) Enquête sur la violence à l'encontre des enfants, en particulier des enfants soupçonnés d'être en conflit avec la loi en Thaïlande ;

e) *Rapport mondial sur les tendances pénitentiaires 2017*, en partenariat avec Penal Reform International.

IV. Activités du Conseil consultatif scientifique et professionnel international

54. En 2017, le Conseil consultatif scientifique et professionnel international a mené les activités suivantes :

a) Le Conseil a contribué à un document de séance sur la justice réparatrice présenté à la vingt-sixième session de la Commission pour la prévention du Crime et la justice pénale, tenue à Vienne du 22 au 26 mai 2017. Ce document contient une description de la situation en Italie s'agissant des programmes de justice réparatrice. Dans le domaine de la justice pour mineurs, la médiation entre la victime et l'auteur de l'infraction a considérablement évolué au fil du temps ; en ce qui concerne le droit pénal applicable aux adultes, toutefois, d'importantes politiques pénales et *de jure condendo* n'ont été formulées que ces dernières années. Le recours à de tels programmes de justice réparatrice est insuffisant au niveau mondial, même si les débats sur ces questions sont hautement éclairés. Les autorités judiciaires ont été sensibilisées et l'opinion publique commence à évoluer, ce qui permet d'examiner plus ouvertement ces modèles de justice ;

b) Les travaux de la conférence consacrée aux données d'expérience sur la criminalité d'entreprise et la justice négociée, organisée par le Centre national de prévention et de défense sociale et le Conseil en octobre 2016, seront présentés dans la prochaine édition de la publication intitulée « *Collection of Enrico de Nicola:*

conferences on current issues of criminal law and procedures ». Cette publication a pour objet de fournir une vue d'ensemble de cette question complexe de façon à susciter un débat sur les sujets ayant trait aux politiques pénales ainsi que sur le fondement juridique sur lequel reposent les mesures négociées en matière de justice pénale. Il s'agit également de réduire l'écart existant entre la théorie et la pratique sur le plan juridique en mettant en regard l'expérience des théoriciens et celle des juristes ;

c) À l'initiative du Conseil et du Centre national de prévention et de défense sociale, en collaboration avec l'Université catholique de Milan, une conférence sur le thème de la pollution historique et de la recherche de voies de recours dans le système juridique italien a été organisée à Milan, à l'occasion de laquelle la publication intitulée « Historical pollution: comparative legal responses to environmental crimes » a été présentée. Cette publication passe en revue les résultats obtenus dans le cadre d'un projet de recherche sur les stratégies et mesures adoptées sur le plan juridique face au phénomène de la pollution, aussi bien dans le domaine du droit pénal que dans d'autres. Ces recherches ont été menées en 2015 et 2016 par un groupe de chercheurs de différents pays et de différents milieux universitaires.